PROVINCE DE LIEGE - ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 mars 2025

Service : Cohésion Sociale Agent traitant : CROU

Objet : Cohésion Sociale - Plan de cohésion sociale - Approbation des rapports d'activités et

financier de l'année 2024 : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'article 27 du Décret du 22 novembre 2018, et, notamment relatif au Plan de Cohésion sociale (PCS) dans les Villes et Communes de Wallonie, stipulant que "le pouvoir local rédige dès la deuxième année de la programmation, les rapports d'activités et financiers annuels, sur la base du modèle fourni par le service. Ces rapports sont soumis pour approbation au Conseil transmis au service au plus tard le 31 mars de chaque année";

Vu le tableau de bord dans lequel sont reprises les données quantitatives relatives à chaque projet pour l'année 2024 ;

Vu le rapport financier 2024;

Attendu que le bilan des activités 2024 a été soumis à notre agent référent de la DICS et présenté en commission d'accompagnement le 20 février 2025 et qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque majeure ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1er

Le rapport d'activités 2024 est approuvé.

Article 2

Le rapport financier 2024 est approuvé.